

---

PRIME COMMUNALE POUR ACHAT D'UN SYSTEME A COMPOSTER – ANNEE 2020

DOCUMENT A REMETTRE par email à [compost@ipalle.be](mailto:compost@ipalle.be) pour ce 2 juin 2020

---

Nous vous rappelons les tarifs de vente de nos systèmes à composter (un seul système par ménage) :

- fût à composter de 240L : 20 €
- silo à composter d'1m<sup>3</sup> : 55 €

Commune :		
Octroi d'une réduction communale :	<i>Oui</i>	
	<i>Non</i>	
Mode d'octroi :	<input type="checkbox"/> Réduction directe lors de l'achat. > <i>Nous remettre la convention signée.</i>	
	<input type="checkbox"/> Remboursement sur présentation personnelle à la Commune. > <i>Nous remettre la convention signée.</i> Date à partir de laquelle vos citoyens peuvent se présenter dans votre Commune pour obtenir le remboursement : <i>Le ...../...../.....</i>	
	<input type="checkbox"/> Présence d'un membre du personnel communal lors de la séance d'information, afin de prendre en charge les attestations et les remboursements.	
Montant de la réduction communale octroyée :	Fût :	Silo :
Monnaie de remboursement (euros ou monnaie locale) :		